

L'inspection des fabriques alimentaires joue un rôle essentiel dans la production d'aliments propres et sains contenant des ingrédients conformes aux normes reconnues. L'évolution de la technologie alimentaire exige la mise au point de méthodes d'analyse en laboratoire pour assurer la sûreté des nouveaux types d'ingrédients et des matériaux d'emballage. Le Règlement sur les aliments et drogues renferme la liste des additifs chimiques qui peuvent être employés dans les aliments et indiquent les quantités admissibles pour chaque aliment, de même que les raisons à l'appui. Lorsqu'il s'agit de nouveaux additifs, ils sont étudiés minutieusement avant de figurer dans la liste des produits autorisés. On attache une importance particulière aux examens prouvant que les résidus de pesticides contenus dans les aliments ne constituent pas un danger pour la santé. L'effet des nouvelles techniques d'emballage et de conditionnement sur les bactéries associées à la détérioration des aliments est également étudié de près.

Nutrition. Le travail sur place pour le compte de Nutrition Canada, première enquête à l'échelle nationale sur l'hygiène alimentaire des Canadiens, s'est terminé à l'automne 1972 grâce à la collaboration des provinces. Cette enquête comprenait des examens médicaux et dentaires, des mesures anthropométriques, des études diététiques détaillées et des tests biochimiques sur des prélèvements de sang et d'urine provenant d'environ 20,000 personnes représentant les populations de toutes les provinces et des segments de la population esquimaude et de la population indienne des bandes. Le premier rapport des résultats, rendu public le 6 novembre 1973, donne une vue d'ensemble de l'état nutritionnel de la population en général, des Indiens et des Esquimaux. Il révèle une très grande fréquence de l'obésité, sans qu'il y ait absorption nettement excessive de calories, et impute surtout cette situation au manque d'activité physique. Il révèle aussi que le sang ou l'urine d'une grande partie de la population accuse une déficience de plusieurs vitamines et minéraux, en particulier de fer, de vitamine D, de calcium, de vitamine C et d'acide folique. L'état nutritionnel des autochtones est pire que celui de la population en général. La carence de vitamine C est particulièrement commune chez les Esquimaux. On a fréquemment observé un goitre dont la cause est inconnue, particulièrement dans la région des Prairies. Le taux de protéines est généralement satisfaisant, bien qu'il faille être à l'affût des problèmes dans le cas des groupes vulnérables tels les enfants en bas âge, les femmes enceintes et les personnes âgées. Des rapports détaillés sur les résultats dans chaque province et pour les Indiens et les Esquimaux sont en voie de préparation; ils seront suivis par des rapports sur les relations avec le revenu, les habitudes alimentaires, l'hygiène dentaire et la situation anthropométrique. En ce qui concerne les mesures correctives destinées à améliorer l'état nutritionnel des Canadiens, des priorités nationales ont été établies et commencent à être appliquées. Ces priorités visent la nation entière: les administrations fédérale, provinciales et municipales, l'industrie, les spécialistes de la santé, l'enseignement, et le consommateur à l'échelon de la communauté.

Médicaments. La Direction générale de la protection de la santé réglemente et la fabrication et la distribution des médicaments au Canada. Les conditions de fabrication sont énoncées dans le Règlement sur les installations et contrôles de fabrication, qui porte sur l'installation matérielle, l'emploi d'un personnel qualifié, les techniques de contrôle de la qualité, la tenue des dossiers et l'utilisation d'un système efficace permettant de rappeler complètement et rapidement une série de médicaments déjà sur le marché. Des inspecteurs visitent régulièrement les laboratoires pharmaceutiques pour vérifier si les médicaments produits sont bien conformes aux normes qualitatives fixées pour la vente au Canada.

Le fabricant qui désire commercialiser un nouveau médicament aux propriétés inconnues est tenu par la loi de fournir des renseignements précis, notamment une liste quantitative de tous les ingrédients, les résultats des épreuves cliniques, la formulation de la posologie et des indications sur les effets secondaires nocifs. Ces données sont étudiées avec soin car on doit s'assurer que le médicament est inoffensif et qu'il produit bien les effets indiqués. Même une fois que le médicament est sur le marché, la Direction générale de la protection de la santé peut en interdire la vente si le Programme de déclaration des effets nocifs des médicaments indique qu'il s'agit d'un médicament dangereux pouvant être préjudiciable à la santé des Canadiens. Le Programme d'évaluation de la qualité des médicaments a pour rôle de fournir des preuves objectives de la qualité des médicaments qui existent déjà sur le marché canadien et de les communiquer aux professionnels de la santé, aux gouvernements et au grand public. Les établissements de fabrication de produits biologiques tels que les sérums et les vaccins doivent également obtenir un permis attestant qu'ils sont conformes aux normes de la Direction